

Procès verbal

Le jeudi 09 avril 2026 à 10 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Madame Sylvie NAJOTTE.

Secrétaire de la séance : Monsieur Philippe MARTIN

Présents : Sylvie NAJOTTE, Philippe MARTIN, Philippe PAILLOT, Thérèse DESSAUVAGES

Représentés : Justine VELLER représentée par Philippe PAILLOT

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Délégations du Maire aux Adjointes et Conseillers
2. Indemnités des élus
3. Nomination d'un ou d'une délégué FUCLEM
4. Composition de la Commission communale des impôts fonciers
5. Approche budgétaire : préparation BUDGETS primitifs
6. Questions diverses

Délibérations du conseil :

Délégation du Maire au premier Adjoint (N° 2026_DE_10)

Le Maire fait part au Conseil Municipal des délégations qu'il attribue au premier adjoint, Monsieur Philippe MARTIN :

- **Suivi du SERVICE PUBLIC d'EAU POTABLE:**
 - **relève semestrielle des compteurs des particuliers (surveillance des consommations)**
 - **relève mensuelle des compteurs de captage et des deux réservoirs**
 - **accompagnement en cas de travaux sur le réseau d'eau potable et réservoirs**
 - **assurer les purges sur réseau semestriellement**
- **Défense incendie : interventions diverses sur bornes** (suivi de bon fonctionnement avec entreprise en charge)
- Veille sur le territoire des dépôts sauvages et de la salubrité publique

Délibération : adoptée

Délégation du Maire (N° 2026_DE_11)

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délégation qu'il attribue à Madame Thérèse DESSAUVAGES , conseillère municipale :

- Gestion de la salle des fêtes (dans le cadre de la mise à disposition arrêtée par le Conseil municipal : remise des clefs, état des lieux, gestion du local)
- Distribution des plis communaux
- Entretien courant et gestion des bâtiments communaux (église, local des pompes, mairie)
- Fleurissement des bâtiments communaux

Délibération : adoptée

Fixation des indemnités des élus (N° 2026_DE_12)

Le Maire invite le Conseil municipal à fixer le montant des indemnités de fonction des élus.

- Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il souhaite que son indemnité ne soit pas augmentée et soit maintenue au taux de 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027; il ne souhaite pas bénéficier pas du taux fixé à 28.1 % par la loi N° 2025 - 1249 du 22/12/2025; son indemnité brute est de 1048.19 € au lieu de 1155.06 € brut.

Le Conseil Municipal accepte après délibération de voter le taux de 25.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027, taux inférieur à celui arrêté par la loi.

- Le Conseil est appelé à déterminer le montant des indemnités de l'Adjoint au Maire ; il fixe le taux à 5% de l'indice brut terminal de la fonction publique 1027, soit une indemnité de 205,52 €.
- Le Conseil Municipal est appelé à déterminer le montant de l'indemnité de la conseillère municipale déléguée. il fixe le taux à 1% de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit une indemnité de 41 €.

Délibération : adoptée

Désignation délégué FUCLEM (N° 2026_DE_13)

Madame Le Maire expose au conseil municipal que cette année, suite au renouvellement général des conseils municipaux, il y a lieu également de renouveler le comité syndical de la FUCLEM (Fédération Unifiée des Collectivités Locales pour l'Électricité en Meuse), syndicat mixte, dont la commune est membre au titre de la compétence AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Électricité) qu'elle lui a transféré. Conformément à l'article 6.1 des statuts de la FUCLEM, chaque collectivité membre doit élire 1 délégué par strate de 1 000 habitants. Pour notre commune, il appartient au conseil municipal de désigner un délégué de son assemblée qui sera appelé ultérieurement à élire 5 membres titulaires et 5 membres suppléants du collège des communes de moins de 2 000 habitants ; Vu la délibération DE_2026_006 du Comité Syndical de la FUCLEM en date du 24 février 2026 fixant le nombre de délégués de la FUCLEM à 302 à partir des chiffres INSEE de la population municipale au 1er janvier 2026 ; DÉSIGNE comme délégué FUCLEM pour représenter notre commune : - **Monsieur Philippe PAILLOT**

AUTORISE le Maire à signer tous les documents qui seraient la suite ou la conséquence de

la présente délibération ;

Délibération : adoptée

Proposition membres Commission Impôts Directs CCID (N° 2026_DE_14)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit désigner 24 membres pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs ; **le Directeur des Finances Publiques à la suite désignera dans cette liste 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants). Le Maire est président de cette commission.**

Les commissaires doivent

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- avoir au moins 18 ans ;
- jouir de leurs droits civils ;
- **être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;**
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission

Les membres proposés par le Conseil municipal sont :

- Philippe MARTIN Philippe PAILLOT
- Pascal BRIAT Stéphane SPAK
- Didier GUILLAND Thierry BRIAT
- Luc BURNEL Lydia COURTILLIER
- Charles GALLAIS Marie - Rose VIN
- Fabien GROSDÉMANGE Marie - Anne DIDIER
- Maud JARLOT Virginie MERET
- Elodie MAUCOTEL Isabelle MARY
- Aurélie GARCIA Michel LAMBERT
- Nadège SOSSIE Annie SCHICHEL
- Danielle MARTIN Justine VELLER
- Marie- Claude SEURAT Rchard TABOURET

Délibération : adoptée

Madame Sylvie NAJOTTE
Président de séance

Monsieur Philippe MARTIN
Secrétaire de séance